

## SITUATION N°5

### Protection des zones d'intervention



#### CONSIGNES GÉNÉRALES VOUS ÊTES SUR LES LIEUX DE L'INTERVENTION

- Avant de descendre de votre véhicule, vérifier que la circulation le permet.
- **Monter ou descendre des véhicules à l'opposé des voies de circulation.**
- **Port du GHV** obligatoire pour toutes interventions sur voie publique, de jour comme de nuit.
- Sur voie directionnelle, **ne vous déplacez jamais sur les voies circulées.**
- En l'absence de balisage, déplacez vous sur la BAU en marchant si possible, derrière les glissières de sécurité.
- **Ne vous déplacez pas sur les chaussées en courant** (*risque de chute*)
- Ne pas traverser le TPC pour intervenir à l'opposé sur les voies de circulation.
- Faire attention à l'effet de masque : véhicule caché par un PL quand il le double.
- Pendant vos déplacements sur la chaussée et pour voir les véhicules arriver :  
**FAIRE FACE À LA CIRCULATION EN PERMANENCE**
- Ne pas rester dans un véhicule en attente sur la BAU ou voie neutralisée.



- **Positionnez vous conformément aux différents schémas de principe** édictés par le livret des procédures (*respecter les secteurs et distances*)
- **Ne jamais stationner en amont** du véhicule de balisage (*VSEC ou exploitant*)

